Résolution présentée par la délégation de

La République Islamique d'Iran

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne L'inclusion de minorités internationales dans l'économie iranienne par la participation active à la diminution des émissions de CO2 à l'aide de traction musculaire

L'Assemblée Générale,

Rappelant que si le Coran ne la condamne pas, les écoles traditionnelles de loi islamique décrivent l'homosexualité comme une bassesse condamnée, soit dans sa pratique publique, soit dans l'incitation à sa pratique. Dans certains pays appliquant la charia, la sodomie est un crime qui peut être puni par la lapidation.

Indignée que dans un pays dont la constitution est le Coran, il s'y trouve un trop grand nombre de minorités n'adhérant pas aux idées du texte sacré, en ce qui concerne l'orientation sexuelle,

Soulignant que cette problématique est également pertinente dans 11 pays dont l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, le Brunei, les Emirats arabes unis, l'Iran, la Mauritanie, le Nigeria, le Pakistan, le Qatar, le Soudan, la Somalie et le Yémen qui pourraient recourir à la peine de mort,

Ajoutant que simultanément générer de l'électricité à l'aide de traction musculaire est un nouveau pas dans le chemin vers la neutralitécarbone.

Décide de proposer des camps de travail et lieux de rééducation visant à aider ces minorités dans le besoin à trouver une place productive dansla société,

Accentue qu'il s'agit d'une opportunité pour les autres pays punissant l'homosexualité de nous les confier en bonne conscience.

Le texte français fait foi